

- N° 848 - PLAN DE FINANCEMENT CENTRE MEDICO-SOCIAL (Modification) -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 18 Mars 1974, le plan de financement pour la construction du centre médico-social avait été arrêté et inscrit au Budget primitif 1974.

En raison des changements intervenus dans la nature de la construction, il convient de modifier le plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le plan de financement du Centre Médico-Social à construire sur la ZAC de LUDRES-SUD et comprenant :

- Un centre de médecine infantile.
- Une halte garderie.
- Un local pour la médecine du travail.
- Un logement et bureaux.

est arrêté ainsi qu'il suit :

DEPENSES :

Construction	1.149.337 Frs TTC
Honoraires Architectes	42.500 Frs
TOTAL	<u>1.191.837 Frs</u>

RECETTES :

Subvention (Centre méd. Inf.)	74.348,47
" (Halte Garderie)	84.504,71
Participation aménageur	463.500,00
Participation de la Commune	569.483,82
TOTAL	<u>1.191.837,00 Frs</u>